

2016-1584
2016-03-24

GROUPE M FONGICIDE

Phyton® 27
BACTÉRICIDE ET FONGICIDE

Solution

COMMERCIAL

GARANTIE : Cuivre en tant qu'élément*5,5 %

*Provenant d'un complexe de formiate et de tannate d'ammonium microcuprique

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 21699

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

DANGER



CORROSIF



POISON

Contenu net : 1 L, 3,785 L (1 Gal US)

Fabricant :

Phyton Corporation
P.O. Boite 385370
Minneapolis, MN
55438
1-800-356-8733

Agent Canadien:

Plant Products Inc
50 Hazelton St. PO Box 33
Leamington, ON N8H 3W1
1-519-326-9037

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées à la personne incommodée si elle est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer le vomissement. Mesures curatives et antidotes : Suivre les conseils de dilution et de neutralisation précisés dans les PREMIERS SOINS. Des mesures supplémentaires peuvent être prescrites par un médecin.

Corrosif. Cause des brûlures cutanées et des dommages aux yeux irréversibles. Dangereux en cas d'absorption cutanée ou d'ingestion. Peut causer une sensibilisation chez certaines personnes. Les symptômes vont d'une douleur vive à type de brûlure à une irritation de la peau, selon la gravité. Contient 40 % d'agents tensioactifs (savons). Acide, pH de 4,7. Éviter l'alcool.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Corrosif. Cause des brûlures cutanées et des dommages aux yeux irréversibles. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Peut causer une sensibilisation chez certaines personnes. Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Pour l'épandage dans un espace confiné, porter un respirateur approuvé par le NIOSH. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer l'équipement de protection individuelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements ou l'équipement de protection personnelle, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE -- ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE À UNE TEMPÉRATURE D'AU MOINS 8 °C. NE PAS CONTAMINER L'EAU NI LES ALIMENTS DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE PENDANT L'ENTREPOSAGE OU L'ÉLIMINATION. LE DÉVERSEMENT À CIEL OUVERT EST INTERDIT.

ÉLIMINATION --

1. RINCER LE CONTENANT TROIS FOIS OU LE RINCER SOUS PRESSION. AJOUTER LES RINÇURES AU MÉLANGE À PULVÉRISER DANS LA CUVE.
2. VÉRIFIER SI UN NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE DU CONTENANT AVANT SON ÉLIMINATION EST EXIGÉ EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE.
3. RENDRE LE CONTENANT INUTILISABLE.
4. ÉLIMINER LE CONTENANT CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE.
5. POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR, S'ADRESSER AU FABRICANT OU À L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION PROVINCIAL. S'ADRESSER ÉGALEMENT À EUX EN CAS DE DÉVERSEMENT AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT.

Plantes ornementales de serre

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 24 heures.

Au moins un récipient ou un poste pour le rinçage des yeux (prêt à l'emploi, y compris les produits de décontamination) doit être mis à la disposition des travailleurs lorsqu'ils entrent dans une zone traitée. Le contenant ou le poste doit demeurer disponible pendant au moins sept jours suivant l'application.

À chacune des entrées de la serre, le responsable de l'application doit afficher des mises en garde comprenant les renseignements suivants :

- Le nom du produit appliqué;
- La date et l'heure de l'application;
- L'énoncé « Les résidus de pesticide dans la zone traitée peuvent être fortement irritants

pour les yeux. »;

- L'énoncé « Éviter tout contact avec les yeux. »;

- Les énoncés « En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes à l'aide du récipient ou du poste pour le rinçage des yeux. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. »;

- L'endroit où se trouve le récipient ou le poste de rinçage des yeux;

- Le mode d'emploi du récipient ou du poste de rinçage des yeux.

Les mises en garde doivent demeurer affichées pendant au moins sept jours après le traitement.

Seule la personne responsable de l'application (ou une personne sous sa supervision) peut retirer les mises en garde.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 48 heures pour tous les autres usages.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur l'eau ni les terres humides. Ne contaminer aucun plan d'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets ou des contenants.

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, noter que Phyton-27 contient un fongicide du groupe M, auquel on associe généralement un faible risque de développement d'une résistance. Toutefois, en vertu du principe de précautions générales, il est recommandé de ne pas fonder les programmes

antiparasitaires sur l'utilisation de produits similaires et d'alterner avec des fongicides ayant un mode d'action différent, dans la mesure du possible.

Pour prolonger l'efficacité de ce produit, suivre les stratégies de gestion de la résistance suivantes :

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Si ce produit ne semble plus efficace contre un organisme qu'il réprimait ou supprimait auparavant, veuillez communiquer avec le fabricant ou avec un spécialiste local des interventions sur le terrain ou un conseiller agréé afin de déterminer si une résistance est en train de se constituer.

USAGE DANS LES PLANTES ORNEMENTALES

Pour connaître le mode d'emploi général et spécifique applicable à l'utilisation de Phyton-27 sur les plantes ornementales, consulter le livret ci-joint. Si aucun livret n'est fixé au contenant du produit, ne pas utiliser celui-ci sans avoir d'abord obtenu le mode d'emploi. Ce livret, qui fait partie de l'étiquette, peut être obtenu du fabricant, Phyton Corporation, en composant le 1-800-356-8733.

GROUPE M FONGICIDE

Phyton[®]-27

BACTÉRICIDE ET FONGICIDE

Solution

COMMERCIAL

GARANTIE : Cuivre en tant qu'élément*.....5,5 %

*Provenant d'un complexe de formiate et de tannate d'ammonium microcuprique

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 21699

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

DANGER



CORROSIF



POISON

Contenu net : 1 L, 3,785 L (1 Gal US)

Fabricant :

Phyton Corporation
5608 International Parkway
New Hope, MN
55428
1-800-356-8733

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Retirer tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Avis au médecin : Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer le vomissement. Mesures curatives et antidotes : Suivre les conseils de dilution et de neutralisation précisés dans les PREMIERS SOINS. Des mesures supplémentaires peuvent être prescrites par un médecin.

Corrosif. Cause des brûlures cutanées et des dommages aux yeux irréversibles. Dangereux en cas d'absorption cutanée ou d'ingestion. Peut causer une sensibilisation chez certaines personnes. Les symptômes vont d'une douleur vive à type de brûlure à une irritation de la peau, selon la gravité. Contient 40 % d'agents tensioactifs (savons). Acide, pH de 4,7. Éviter l'alcool.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Corrosif. Cause des brûlures cutanées et des dommages aux yeux irréversibles. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif en cas d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Peut causer une sensibilisation chez certaines personnes. Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Pour l'épandage dans un espace confiné, porter un respirateur approuvé par le NIOSH. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer l'équipement de protection individuelle (EPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.

Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements ou l'équipement de protection personnelle, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE -- ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE À UNE TEMPÉRATURE D'AU MOINS 8 °C. NE PAS CONTAMINER L'EAU NI LES ALIMENTS DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE PENDANT L'ENTREPOSAGE OU L'ÉLIMINATION. LE DÉVERSEMENT À CIEL OUVERT EST INTERDIT.

ÉLIMINATION --

1. RINCER LE CONTENANT TROIS FOIS OU LE RINCER SOUS PRESSION. AJOUTER LES RINÇURES AU MÉLANGE À PULVÉRISER DANS LA CUVE.
2. VÉRIFIER SI UN NETTOYAGE SUPPLÉMENTAIRE DU CONTENANT AVANT SON ÉLIMINATION EST EXIGÉ EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE.
3. RENDRE LE CONTENANT INUTILISABLE.
4. ÉLIMINER LE CONTENANT CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE.
5. POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR, S'ADRESSER AU FABRICANT OU À L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION PROVINCIAL. S'ADRESSER ÉGALEMENT À EUX EN CAS DE DÉVERSEMENT AINSI QUE POUR LE NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT.

Plantes ornementales de serre

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 24 heures.

Au moins un récipient ou un poste pour le rinçage des yeux (prêt à l'emploi, y compris les produits de décontamination) doit être mis à la disposition des travailleurs lorsqu'ils entrent dans une zone traitée. Le contenant ou le poste doit demeurer disponible pendant au moins sept jours suivant l'application.

À chacune des entrées de la serre, le responsable de l'application doit afficher des mises en garde comprenant les renseignements suivants :

- Le nom du produit appliqué;
- La date et l'heure de l'application;
- L'énoncé « Les résidus de pesticide dans la zone traitée peuvent être fortement irritants

pour les yeux. »;

- L'énoncé « Éviter tout contact avec les yeux. »;

- Les énoncés « En cas de contact avec les yeux : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes à l'aide du récipient ou du poste pour le rinçage des yeux. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. »;

- L'endroit où se trouve le récipient ou le poste de rinçage des yeux;

- Le mode d'emploi du récipient ou du poste de rinçage des yeux.

Les mises en garde doivent demeurer affichées pendant au moins sept jours après le traitement.

Seule la personne responsable de l'application (ou une personne sous sa supervision) peut retirer les mises en garde.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 48 heures pour tous les autres usages.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas appliquer directement sur l'eau ni les terres humides. Ne contaminer aucun plan d'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets ou des contenants.

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, noter que Phyton-27 contient un fongicide du groupe M, auquel on associe généralement un faible risque de développement d'une résistance. Toutefois, en vertu du principe de précautions générales, il est recommandé de ne pas fonder les programmes

antiparasitaires sur l'utilisation de produits similaires et d'alterner avec des fongicides ayant un mode d'action différent, dans la mesure du possible.

Pour prolonger l'efficacité de ce produit, suivre les stratégies de gestion de la résistance suivantes :

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Si ce produit ne semble plus efficace contre un organisme qu'il réprimait ou supprimait auparavant, veuillez communiquer avec le fabricant ou avec un spécialiste local des interventions sur le terrain ou un conseiller agréé afin de déterminer si une résistance est en train de se constituer.

USAGE DANS LES PLANTES ORNEMENTALES

Pour connaître le mode d'emploi général et spécifique applicable à l'utilisation de Phyton-27 sur les plantes ornementales, consulter le livret ci-joint. Si aucun livret n'est fixé au contenant du produit, ne pas utiliser celui-ci sans avoir d'abord obtenu le mode d'emploi. Ce livret, qui fait partie de l'étiquette, peut être obtenu du fabricant, Phyton Corporation, en composant le 1-800-356-8733.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone de traitement, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

1. Mélanger Phyton-27 en agitant doucement le contenant d'avant en arrière pendant 2 minutes environ.
2. Avec précaution, verser Phyton-27 dans la quantité d'eau potable requise; mélanger délicatement pendant 2 minutes, puis toutes les heures tant que la solution n'a pas été entièrement utilisée.
3. Les conduites ou les pièces d'équipement en métal doivent être en laiton ou en acier inoxydable.
4. La solution devrait être utilisée dans un délai de 24 heures.

5. Phytotoxicité : Phyton-27 a fait l'objet d'essais dans un large éventail de plantes ornementales herbacées et ligneuses sans produire de symptômes de phytotoxicité. Toutefois, comme il est impossible de vérifier son innocuité dans toutes les espèces, variétés et cultivars de végétaux, et comme certains facteurs environnementaux ainsi que le stade de croissance peuvent influencer la phytotoxicité, il est recommandé de faire un essai sur un petit groupe de plantes à la dose d'utilisation prévue et de garder celles-ci sous observation pendant 5 à 7 jours avant de traiter des plantes similaires en grand nombre.

6. Ne pas faire de mélange en cuve de Phyton-27 avec B-Nine® et ne pas appliquer Phyton-27 dans les 7 jours précédant ou suivant une application de B-Nine®, à défaut de quoi le feuillage pourrait subir des brûlures.

7. Ne pas faire de mélange en cuve de Phyton-27 avec des produits très acides et ne pas appliquer Phyton-27 dans les 14 jours précédant ou suivant l'application de tels produits.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE : PULVÉRISATION

Appliquer en pulvérisation foliaire jusqu'au point d'égouttement. Commencer les applications lorsque les conditions sont favorables à la maladie ou dès l'apparition de la maladie, et toutes les semaines par la suite. En cas de forte pression de la maladie, l'intervalle peut être réduit à 3 à 5 jours, à moins d'indication contraire (voir les Remarques). Utiliser 1000-2000 litres d'eau à l'hectare. Les doses supérieures à 125 mL de produit pour 100 litres d'eau peuvent endommager les fleurs délicates déjà ouvertes. L'utilisation d'un équipement à faible volume est efficace contre *Botrytis* mais inefficace contre l'oïdium (blanc) et les infections bactériennes déjà établis. Les doses les plus faibles peuvent être aussi efficaces que les doses plus fortes et doivent être utilisées au départ. On devrait également s'en tenir aux faibles doses dans le cadre de programmes préventifs réguliers. Les doses supérieures peuvent être requises en cas de forte pression des maladies. Pour limiter le risque de maladie et maximiser les bénéfices obtenus aux doses les plus faibles, utiliser ce produit en association avec de bonnes pratiques d'assainissement et de régie agricole.

Plantes ornementales de serre

Culture	Maladie	Dose/100 L d'eau	Remarques
Azalée	<i>Cylindrocladium</i>	125-275 mL	Retirer tous les plants fanés et appliquer à intervalles de 3 à 5 jours.
Bégonia	<i>Erysiphe cichoracearum</i> (oïdium/blanc)	125-250 mL	En présence d'oïdium, enlever les parties attaquées des plantes et pulvériser le produit à dose élevée à intervalles de 10 jours, jusqu'à la vente.
Cyclamen	<i>Botrytis cinerea</i>	125-250 mL	Appliquer toutes les semaines jusqu'à la floraison.
	<i>Erwinia</i> (pourriture molle)	125 mL	Commencer les applications dès l'apparition de la maladie puis toutes les 2 semaines. Refroidi, le produit peut décolorer les fleurs. Entreposer à 7 °C ou plus. Maintenir le pH entre 5,5 et 7.
Œillet	<i>Heterosporium echinulatum</i>	125-200 mL	Utiliser une forte dose lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.

			Appliquer à intervalles de 7 jours.
Armoise de Steller	<i>Alternaria</i> (tache alternarienne)	200 mL	Appliquer à intervalles de 7 jours.
Fuchsia	<i>Botrytis cinerea</i>	100-150 mL	
Géranium	<i>Botrytis cinerea</i>	250 mL	
	<i>Xanthomonas campestris</i>	250 mL	Le traitement prévient la propagation de la maladie dans les plants faits mais n'éradique pas la maladie dans les matériaux de multiplication.
Gerbera	<i>Botrytis cinerea</i>	125-200 mL	
Hibiscus	<i>Botrytis cinerea</i>	100-200 mL	
Hydrangée	Oïdium/blanc	125-200 mL	Le produit offre une efficacité maximale en traitements préventifs. Utiliser une forte dose lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à intervalles de 7 jours. Les fleurs bleues peuvent être endommagées.
Kalanchoe	<i>Botrytis cinerea</i>	125-200 mL	
Monarde	Oïdium/blanc	125-200 mL	Appliquer à intervalles de 7 jours.
Impatiente de Nouvelle-Guinée	<i>Botrytis cinerea</i>	100-125 mL	
	<i>Sphaerotheca</i> sp. (oïdium/blanc)	100-150 mL	
Phlox	Oïdium/blanc	125-250 mL	Appliquer à intervalles de 7 jours.
Primevère	<i>Botrytis cinerea</i>	100-150 mL	
Rose	<i>Botrytis cinerea</i>	125-250 mL	
	<i>Sphaerotheca pannosa</i> (oïdium/blanc)	125-250 mL	
Rose miniature	<i>Cylindrocladium</i>	125-400 mL	Pour un résultat optimal, appliquer en traitements préventifs lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
Poinsettia	<i>Erysiphe communis</i> (oïdium/blanc)	125 mL	Appliquer n'importe quand entre le bouturage et la coloration des bractées. La suppression de l'oïdium est meilleure lorsque les traitements débutent avant la coloration.
	<i>Botrytis cinerea</i>	150 mL	
	Tavelure	200-250 mL	Appliquer n'importe quand entre le bouturage et la coloration des bractées. La suppression de la tavelure est meilleure lorsque les traitements débutent avant la coloration. Appliquer

			à intervalles de 7 jours.
Spathiphyllum	<i>Botrytis cinerea</i>	100-200 mL	Pour un résultat optimal, appliquer en traitements préventifs lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie.
	<i>Cylindrocladium</i>	125-200 mL	
Verveine	Oïdium/blanc	175 mL	Appliquer à intervalles de 14 jours ou plus.
Plantes ornementales d'extérieur			
Culture	Maladie	Dose/100 L d'eau	Remarques
Roses cultivées à l'extérieur	Taches noires	390 mL	Appliquer à intervalles de 7 à 10 jours, selon l'incidence et la pression de la maladie – utiliser l'intervalle le plus court lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie; faire au maximum 10 traitements par année. Appliquer à intervalles de 7 jours ou plus.
Cornouiller	Oïdium/blanc	200 mL	Appliquer à intervalles de 7 jours ou plus. Faire au maximum 10 traitements par année.

TRAITEMENT PAR BASSINAGE, PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE			
Dose de Phyton-27 pour 100 L d'eau			
Poinsettia	<i>Rhizoctonia</i> (pourriture des racines)	150-250 mL	Appliquer en traitement de bassinage du substrat de culture, dans un volume d'eau suffisant pour saturer le substrat. Répéter à intervalles de 7 jours si la menace de maladie reste présente.

TRAITEMENT PAR TREMPAGE DES FLEURS COUPÉES, PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE			
Dose de Phyton-27 pour 1 L d'eau			
Alstromère	<i>Botrytis cinerea</i>	0,2-0,3 mL	Appliquer sous forme de trempage des boutons/fleurs pendant 4 secondes peu de temps après la coupe. Ajuster le pH de la solution entre 5,5 et 6,5.
Freesia	<i>Botrytis cinerea</i>	0,2-0,3 mL	
Rose	<i>Botrytis cinerea</i>	0,8-1,0 mL	
Pois de senteur	<i>Botrytis cinerea</i>	0,3-0,5 mL	

TRAITEMENT PAR TREMPAGE DES BOUTURES, PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE			
Dose de Phyton-27 pour 100 L d'eau			
Poinsettia	<i>Erwinia</i> (pourriture molle)	125-250 mL	Appliquer sous forme de trempage des boutures avant le repiquage. Submerger les boutures dans la solution pendant

			quelques secondes.
--	--	--	--------------------